



## Résumé de cours

**Nom de l'enseignant responsable :** Dominique Thirion

**Formation (cocher les cases correspondantes) :**

<b>Licence :</b> <input type="radio"/> 1 <sup>re</sup> année <input type="radio"/> 2 <sup>e</sup> année <input type="radio"/> 3 <sup>e</sup> année	<input checked="" type="checkbox"/> Droit <input type="checkbox"/> Economie <input type="checkbox"/> Gestion <input type="checkbox"/> Information-Communication <input type="checkbox"/> Science politique	<b>Semestre pendant lequel est dispensée la matière :</b> <input type="radio"/> 1 <sup>er</sup> semestre <input checked="" type="checkbox"/> 2 <sup>e</sup> semestre	<b>Numéro de l'équipe, si besoin :</b> <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2 <input type="radio"/> 3
<b>Master :</b> <input checked="" type="checkbox"/> 1 <sup>re</sup> année			

**Nom de la matière enseignée :** Histoire du droit patrimonial de la famille

**Résumé du cours :** La famille, au-delà des liens de parenté, c'est aussi un patrimoine ; patrimoine qu'il s'agit de conserver à fin de le transmettre de génération en génération, pour préserver le statut social et économique de la famille.

Le droit a organisé cette gestion patrimoniale de la famille par le biais des règles successorales et des régimes matrimoniaux. Du droit romain au code civil, l'histoire du droit patrimonial de la famille permet de mettre en lumière la manière dont les sociétés ont envisagé le subtil équilibre entre la volonté individuelle de disposer de son patrimoine d'une part, et les intérêts familiaux d'autre part. L'histoire du droit patrimonial de la famille montre aussi comment les sociétés ont organisé les rapports patrimoniaux entre le mari et la femme, en fonction de leur diverses conceptions du mariage.

Il s'agit donc d'éclairer les choix que le législateur de 1804 a dû nécessairement opérer pour réussir l'uniformisation du droit français, à partir des traditions juridiques, souvent opposées, issues du droit romain ou du droit coutumier.